Document generated on 04/24/2024 1:18 a.m.

Séquences
La revue de cinéma

Conditions pour présenter Rashomon

Number 6, October 1956

URI: https://id.erudit.org/iderudit/59565ac

See table of contents

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)
1923-5100 (digital)

Explore this journal

Cite this article

(1956). Conditions pour présenter Rashomon. *Séquences*, (6), 35–35.

Tous droits réservés © La revue Séquences Inc., 1956

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

CONDITIONS POUR PRESENTER RASHOMON

Toute oeuvre d'art, digne de ce nom, demande à être étudiée sérieusement. Certaines cependant, à cause de leur mode d'expression ou du problème qu'elles posent, exigent une préparation et une attention plus soignées encore: Conditions nécessaires à une saine compréhension et à une juste appréciation.

Tout le monde est d'accord. Rashomon est un film doublement difficile. Devenu familier avec l'expression dramatique tout orientale, le spectateur reste, néanmoins, aux prises avec un problème métaphysique trouvant sa solution dans une vision spirituelle du monde. Le sacré est ici axe et circonférence. Et faute de le voir, certains pourraient se fourvoyer dans la ténèbre qui n'est pas si loin, qui attire même, mais qui sert si merveilleusement de tremplin à l'éclatement d'une force lumineuse, de la vérité et de l'amour.

De fait, nous touchons ici à la représentation du mal à l'écran. Ecoutons ce qu'en dit Pie XII: "Admettons donc que le film idéal lui-même puisse représenter le mal: faute et chute, mais qu'il le fasse dans un but sérieux et sous des formes convenables, en sorte que sa vision aide à approfondir la connaissance de la vie et des hommes, à élever et à améliorer l'esprit". (Allocution du 28 octobre 1955). Etudié honnêtement, Rashomon pourra sûrement faire tout ce bien conformément au paragraphe VI de l'article: La classification morale des films, publié dans le Vol I, no 2 de CINE-ORIENTATIONS.

Le Centre autorisera donc la projection de Rashomon à quiconque pourra répondre aux conditions suivantes: présentation sérieuse et élaborée; discussion en panel, où seront invitées des personnes compétentes ayant elles-mêmes vu le film. On devra répondre à un questionnaire qui accompagnera l'envoi du film.

Ne négligeons pas également les circonstances de personnes. Les ciné-clubs débutants et les moins initiés dans le cinéma devront remettre à plus tard le visionnement de ce film trop difficile pour eux. (C'est d'ailleurs la politique qui a toujours été suivie au Centre autant dans la programmation des films que dans la composition des listes.) Au professeur responsable et à son comité de juger s'ils ont en main un public assez préparé et des personnes suffisamment compétentes pour assurer une présentation et une discussion exceptionnelles.

L'urgence de l'éducation cinématographique vaut bien qu'on y mette ce sérieux. La présentation d'un film du type de Rashomon sera une occasion de faire le point, de réfléchir sur la situation du ciné-club local et, peut-être, de reprendre avec plus d'ardeur le travail déjà commencé.